



Mesdames et Messieurs les
Présidentes et Présidents
des Conseil d'Etat romands,

Lausanne, le 9 avril 2020/mln

Concerne : crise sanitaire covid-19

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents,

La Société médicale de la Suisse romande et les présidents des sociétés médicales des cantons de Genève, de Fribourg, du Jura, de Neuchâtel, et de Vaud tiennent à vous faire part ensemble de la gravité de la situation sur le terrain en lien avec la crise sanitaire actuelle. Nous sommes en interaction permanente avec nos quelques 6'000 membres et groupements d'activité et de spécialités, comprenant aussi bien les médecins en cabinet que ceux en hôpitaux ou en institutions, qui nous informent de la situation et leurs préoccupations que nous vous résumons ci-après.

Le corps médical et les sociétés cantonales ont engagé dès la première heure toutes leurs ressources, compétences, réseaux et canaux de communication pour faire face à la situation sanitaire aux côtés des autorités cantonales.

Nous ne revenons pas sur la situation de nos collègues hospitaliers, qui sont fortement mobilisés et dont les problématiques propres vous sont parfaitement connues.

Les médecins installés en cabinets sont également sollicités. Ils représentent aussi la majorité de ceux qui sont actifs comme médecins agréés dans les cliniques privées, les établissements médicaux sociaux et les soins à domicile.

Pour les cabinets médicaux proprement dits, après avoir constitué des filières spécifiques pour séparer les patients suspects et infectés par le SARS-CoV-2 la situation est devenue très délicate sur plusieurs plans et appelle une série de mesures urgentes.

Concernant la problématique sanitaire :

L'ordonnance du conseil fédéral a considérablement limité la capacité des médecins en cabinets d'agir en dehors des situations urgentes et plusieurs sociétés de spécialités nationales ont recommandé de les suivre à la lettre. Toutefois, comme réalisé notamment dans le canton de Vaud, une interprétation plus souple est non seulement possible, mais surtout nécessaire tant pour la médecine de famille que pour la médecine spécialisée, afin que les patients non infectés représentant plus de 99,5% de la population puissent être pris en charge. A défaut, comme le montrent les nombreuses situations dont la presse s'est fait l'écho, c'est vers une crise sanitaire secondaire de grande ampleur que nous dirigeons. Il est désormais essentiel de rétablir la relation entre la population et les médecins et de rendre possible les consultations présentes, même lorsque la notion toujours subjective d'urgence de l'ordonnance fédérale n'est pas strictement réalisée. Plus largement, le report indéterminé de nombreux traitements ou interventions, surtout s'ils peuvent être réalisés en ambulatoire qui présentent un risque d'aggravation à court et moyen terme et qui nécessiteront des traitements plus importants doivent être rendus possibles.

C'est pourquoi nous demandons que les cantons prennent des dispositions permettant la relance de l'activité des cabinets, dans le strict respect des mesures de protection sanitaires dès lors que toutes les dispositions ont été prises par les médecins eux-mêmes pour séparer, au sein de leurs cabinets ou dans des lieux dédiés, les patients suspects COVID des autres. Ces dispositions doivent permettre aux cabinets médicaux de jouer pleinement leur rôle dans la prise en charge de la population, y compris d'ici peu, dans le processus de déconfinement à grande échelle qui nécessitera des adaptations et un suivi personnalisé.

Concernant la problématique tarifaire :

Dans la phase actuelle et pour un certain temps encore, une partie très importante des consultations s'est reportée sur le téléphone et la téléconsultation. Il est clair que la structure tarifaire actuelle Tarmed n'a pas été conçue pour une généralisation de ces outils. Ceux-ci sont d'ailleurs utilisés d'une manière très différente de leur usage résiduel ordinaire et tiennent le plus souvent lieu de consultation, avec quelques réserves. Les sociétés médicales ont fait la promotion de solutions de téléconsultation basique pour la période de crise, lesquelles ont été largement adoptées par le corps médical. Toutefois il manque désormais une tarification adaptée pour la durée de crise qui reconnaisse à ces téléphones et téléconsultations le statut de véritables consultations, tarifées en tant que telles.

Cette mesure qui va dans le sens de la protection de la population sera également de nature à soulager financièrement les cabinets médicaux qui sont lourdement touchés par la baisse de leur activités objectivée par nos enquêtes. Ces effets se feront sentir particulièrement dans les semaines à venir, compte tenu du décalage dans la facturation, soit au moment où les patients recommenceront à se rendre dans les lieux de consultations.

Concernant la problématique économique :

Le retour progressif des patients dans les cabinets et les lieux de consultations est de nature à atténuer les risques supportés par les PME que sont les cabinets médicaux. Une tarification adaptée à la crise sera un complément indispensable.

Cela ne suffira sans doute pas à éviter la survenue d'importants problèmes économiques, voire des faillites, sachant que la résistance des cabinets à une réduction importante de leur chiffre d'affaires ne va pas au-delà d'un ou 2 mois, selon l'importance des charges qui en représente en moyenne près des deux tiers, comme le montre la dernière enquête MAS de l'OFS.

Les mesures décidées par le Conseil Fédéral en faveur des indépendants sont largement inadaptées aux cas des médecins dans la mesure où les cabinets ne font pas partie de la liste des établissements devant fermer et qu'ils ne bénéficient en général, contrairement à leurs employés, ni d'allocations perte de gains ni de l'assurance chômage.

La question de savoir s'il s'agit d'un cas d'accident a d'ailleurs été soulevée et permettrait de mettre à contribution d'autres sources de financement, les réserves de l'assurance-accidents étant elles-mêmes évaluées à plus de 50 milliards pour la seule SUVA.

Les mesures de chômage partiel, qui sont ouvertes aux cabinets médicaux qui emploient des milliers de personnes, permettent certes aux salariés de trouver une solution transitoire et de réduire les charges du cabinet. Il reste néanmoins une charge importante liée en particulier aux locations des surfaces des cabinets et dans une moindre mesure aux différentes formes de leasing.

Concernant les baux commerciaux, il est important d'encourager l'effort de solidarité déjà manifesté par certains bailleurs et de l'étendre aux cabinets médicaux à une hauteur raisonnable pour la durée de la crise.

Concernant la problématique asséculoologique :

Dans la perspective du futur déconfinement se posera la nécessité d'étendre largement les tests diagnostic de dépistage COVID auprès de la population mais aussi de procéder à des sérologies qui devront se faire dans le cadre de consultations au cabinet. A l'heure actuelle, le coût de ces tests est variable en fonction des laboratoires et ne semble remboursé que dans la mesure des franchises des assurés.

Nous demandons donc l'abaissement des coûts de ces tests diagnostic par les laboratoires et de les exonérer de la franchise. Nous demandons que les cantons centralisent les factures qui devront ensuite être répercutées sur les assurances-maladies.

Il est déjà manifeste que les coûts de l'ambulatorie seront très en deçà des montants habituels puisque la majorité des médecins ont annoncé une activité inférieure à 50% de leur activité habituelle. Nous attirons votre attention sur le fait qu'il faudra veiller à ce que les assureurs soient transparents par rapport aux coûts liés à cette épidémie et de sa répartition entre les primes à charge de l'assurance maladie et les autres sources de financement.

Concernant la problématique du matériel :

Pour permettre au corps médical de jouer pleinement son rôle à l'appui des hôpitaux, pour la prise en charge de la majorité des patients COVID qui ne nécessitent pas une hospitalisation, il est essentiel qu'il soit pris en considération dans les commandes centralisées de matériel. Dans l'attente des décisions du conseil fédéral, nous nous sommes abstenus de prendre des initiatives directes ou isolées en la matière. Nos enquêtes ont toutefois révélé un déficit persistant de matériel de protection de base dans les cabinets tant pour les médecins et leur personnel que leurs patients.

Pour conclure nous vous assurons du plein soutien de nos organisations dans la gestion de cette crise inédite et de notre reconnaissance pour les efforts considérables déjà déployés pour en venir à bout.

Nous voulons également vous appuyer dans les actions de nature à soutenir l'effort des hôpitaux, à limiter l'aggravation de la situation et celles qui permettront de sortir progressivement de la crise.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents, à l'assurance de nos sentiments respectueux.

Pour les Sociétés Cantonales de la SMSR :



Philippe
Eggimann

Président de la
Société
Vaudoise de
Médecine



Michel
Matter

Président de
l'Association des
Médecins
Genevois



Mauro Walter
Gusmini

Président de la
Société
Neuchâteloise
de Médecine



Jean-Marie
Michel

Président de
Médecins
Fribourg



Claude
Schwarz

Président de
la Société
Médicale du
Canton du
Jura